

NEPES

Bratislava le 5 décembre 2009

1. Présentation des représentants nationaux

République Tchèque : Héléna PACNEROVA

Les Psychologues de l'Education tchèques sont impliqués dans deux projets subventionnés par l'Europe :

- formation des enseignants spécialisés en charge des élèves handicapés intégrés dans les écoles ordinaires. (projet qui prendra fin en 2013)
- recherche concernant les problèmes de comportement : répertorier les méthodes et outils de diagnostic. Un appel à contribution et les conclusions de cette recherche seront publiés sur le site du NEPES.

L'organisation des Psychologues tchèques travaille aussi à l'étalonnage de l'I.D.S (Intelligence Development Scale) qui pourrait être une alternative au WISC qui n'intègre pas les compétences émotionnelles.

Espagne : Leopold CARRERAS

Tous les Psychologues de l'Education ont pu se réunir pour la première fois en janvier dernier. Les participants se sont mis d'accord sur les statuts et l'évolution de ce groupe qui s'appellera « division espagnole de Psychologie de l'Education ». Celle-ci considère que le statut des psychologues de l'éducation doit être défendu et clairement différencié de celui des conseillers au regard de la législation aux niveaux national et des régions autonomes. Les psychologues peuvent continuer à être intégrés aux équipes et départements qui s'occupent de l'orientation ou d'autres structures existant dans diverses communautés autonomes. La qualification en Psychologie est indispensable pour assumer les tâches spécifiques des psychologues de l'éducation. Il doivent être reconnus de manière explicite et bénéficier d'une formation spécifique.

Suède : Dan TEGLUND

En Suède, il y a une tendance à faire de moins en moins d'évaluations individuelles au profit d'une approche plus dynamique. Les psychologues cherchent plutôt à définir la zone de développement pour les enfants en question. Il s'agit de passer d'un travail de diagnostic à une recherche de possibilités de développement et d'évolution. La nouvelle loi suédoise sur l'école a statué sur le besoin et l'obligation de l'existence de psychologues compétents dans le système éducatif.

Allemagne: Almut BÄRWOLFF

En Allemagne, il y a 16 états ; ce qui conduit à différentes manières d'organiser et développer la pratique professionnelle. Il y a deux sortes de psychologues dans le système éducatif : certains sont employés par les municipalités, les autres par les états. Actuellement, une collaboration se développe et le travail évolue de l'évaluation d'un élève vers un travail de consultation, de prévention avec l'ensemble du système.

Danemark : Poul SKAARUP JENSEN

Au Danemark, on constate la même évolution. Les conditions de travail y sont très similaires à la Suède et à l'Allemagne mais les moyens y sont meilleurs : plus de postes dans les écoles.

Conclusion:

Le NEPES a été initialement créé pour favoriser les échanges au sein de l'Europe. C'est ce qui se passe dans chaque réunion où de nouvelles idées s'expriment ; ce qui apporte de nouvelles perspectives. Tous les pays ne peuvent pas envoyer des représentants à chaque réunion, essentiellement à cause des limites budgétaires des organisations nationales de psychologues.

Néanmoins, tous les représentants sont bien informés et impliqués dans le travail de ce réseau. Ces échanges se font via le site, les messages électroniques, l'envoi des comptes rendus de réunions et leur implication dans les futurs projets communs

2. STATUTS du N.E.P.E.S. au sein de L'EFPA

Le NEPES est maintenant devenue une commission de l'EFPA depuis le congrès d'Oslo en juillet 2009. Les représentants ont échangé sur ce nouveau statut et ce que cela pouvait impliquer : quelles sont les attentes de l'EFPA, des organisations nationales, des représentants nationaux ? L'EFPA était informée avant le vote à l'AG d'Oslo des règles de fonctionnement du NEPES et de son bilan entre 2007 et 2009. En tant que commission de l'EFPA, le NEPES a un comité exécutif réduit qui coordonne le travail du réseau. Ceci permet de fonctionner à minima puisque toutes les organisations ne peuvent assumer le coût de participation à toutes les réunions. Le NEPES peut-il continuer à fonctionner avec cette structure ou celle-ci doit-elle être modifiée? Le NEPES évoquera la question du financement de certains pays dont l'accès aux réunions est limité.

Conclusion:

1. Les représentants du NEPES sont désignés officiellement par l'organisation nationale de psychologues, membre de l'EFPA. Ils ont à informer le NEPES des positions de leur organisation nationale sur les sujets de discussions en cours et à rendre compte ensuite des stratégies, décisions, idées du NEPES à leurs organisations nationales (l'organisation de psychologues, membre de l'EFPA comme aux organisations nationales de psychologues de l'éducation s'il y en a).
2. De ce fait, seuls les représentants désignés peuvent assister aux réunions du NEPES. Au cas où un représentant a besoin d'être remplacé, ce remplacement devra être annoncé officiellement au bureau de l'EFPA au moins une semaine avant la date en donnant la raison de son absence et le nom du remplaçant.
3. Les représentants du NEPES adapteront les règles de fonctionnement du NEPES à celles de l'EFPA
4. la déléguée du NEPES demandera un rendez vous avec le nouveau président de l'EFPA, Dr Robert ROE afin de discuter des règles de fonctionnement du NEPES, du statut du NEPES en tant que commission de l'EFPA, de la participation de l'ISPA aux réunions du NEPES ainsi que des problèmes financiers que rencontrent certaines associations membres.

3. RESUME DES ACTIVITES du N.E.P.E.S.

Le projet ESPIL a été accepté par l'UE. La 1^{ère} conférence a lieu les 21 et 22 janvier 2010 à Bruxelles « Apprentissage tout au long de la vie – Qu'en est-il des psychologues dans le système éducatif ? »

A l'issue de ce projet, une brochure de recommandations sera publiée et adressée aux responsables politiques et concernera l'avenir de la formation et des fonctions des psychologues du système éducatif en Europe en accord avec Europsy et le concept européen d'apprentissage tout au long de la vie. Ce qui inclura des propositions concernant le statut et les compétences professionnelles des psychologues travaillant dans le système scolaire en Europe, leur formations initiale et continue ainsi que des exemples de « bonnes pratiques » de services existants.

La représentante tchèque y présentera le développement de la supervision des psychologues scolaires tchèques. La représentante slovaque présentera la nouvelle loi qui garantit la place des psychologues de l'éducation dans le système scolaire slovaque. La représentante française

présentera la formation continue des psychologues scolaires en France. Environ 60 participants sont attendus.

La 2^{ème} journée, les participants pourront s'intégrer à des ateliers et y exposer les positions de leurs organisations nationales concernant la formation initiale, la supervision, les statuts professionnels, des exemples de « bonnes pratiques », les possibilités de développer l'accessibilité au public des services de psychologie de manière quantitative et qualitative. Ils seront sollicités pour prendre part à ce projet. Les représentants du NEPES se joindront aux ateliers en tant qu'animateurs et « preneurs » de notes. Cela permettra d'élaborer un premier texte commun.

Le délégué du NEPES signale le besoin de récolter des informations : nombre de psychologues dans les écoles, leur âge, prévision des besoins futurs en nombre de postes et autres indicateurs. Les questions précises seront envoyées aux membres du NEPES rapidement. Ceux-ci auront à prendre contact avec les services des ministères de l'éducation afin de répondre à ces questions.

CONCLUSION

1. Les représentants du NEPES ont à informer leurs organisations de cette conférence et de son importance pour l'avenir de la profession.
2. Ils ont à décider avec leur association nationale quels seront les deux experts de chaque pays amenés à y participer. L'un des experts devrait être le représentant du NEPES. Ces deux experts doivent être représentatifs des deux domaines suivants : la pratique de la psychologie à l'école et la formation des psychologues de l'éducation.
3. Ces deux experts devront participer à la conférence de Bruxelles en janvier 2010 et à celle de Dublin (congrès de l'ISPA) en juillet 2010.
4. Le projet « ESPIL » a commencé le 1^{er} novembre 2009 et s'achèvera le 31 octobre 2010. A cette date, la brochure de recommandations devra être prête et envoyée aux associations membres de l'EFPA ainsi qu'aux responsables nationaux des politiques éducatives.
5. Le concours « clip vidéo » fait aussi partie du projet « ESPIL ». Son objectif est de contribuer à développer une représentation du travail des psychologues à l'école auprès de la société civile. Ce concours est à promouvoir dès le début de janvier 2010. L'appel à participer sera accessible sur le site du NEPES. La date butoir est fixée à la fin du mois de mai. Ces clips seront présentés au congrès de l'ISPA à Dublin.
6. Chaque représentant du NEPES aura à traduire cet appel dans sa propre langue.
7. Chaque représentant du NEPES aura à diffuser cet appel dans son pays auprès des étudiants, enseignants, parents et psychologues de l'éducation.

La présentation de ce projet et du concours au congrès de l'ISPA est possible grâce à une entente préalable avec les organisateurs. La participation financière à ce congrès sera prise partiellement en charge grâce aux subventions européennes pour ce projet. (Transports et hébergement)

Recommandation

Chaque représentant du NEPES envoie les comptes rendus de cette commission à l'association nationale de psychologues et / ou l'association nationale de psychologues de l'éducation afin de les informer du travail du NEPES au niveau européen. Chaque représentant du NEPES s'assurera que les organisations nationales publient régulièrement des informations concernant le travail du NEPES. La prochaine réunion du NEPES aura lieu lors du congrès de l'ISPA à Dublin en juillet 2010.